

8

L'Enseignement

Pour fonder la société de l'avenir dont rêvait la Commune, il fallait former des hommes et des femmes qui fussent libérés de l'empreinte cléricale. Il était nécessaire d'organiser un enseignement laïc, et de prévoir, pour les filles, dont l'instruction avait toujours été si négligée, de nouvelles écoles et, en particulier, des écoles techniques, qui les préparassent à gagner leur vie.

Dès le 26 mars, la société *L'Éducation nouvelle* nomme des délégués chargés de présenter à la Commune un projet de réforme de l'enseignement. Cette commission comprend trois hommes, Menier, Rama et Rheims, et trois femmes, Henriette Garoste, Louise Laffitte et Maria Verdure, fille de l'instituteur Augustin Verdure, membre de la Commune. Sans perdre de temps, le 1^{er} avril, les délégués portent à la Commune un projet d'enseignement qui rappelle celui qu'avait rédigé, en 1849, l'Association des Instituteurs, Institutrices et Professeurs socialistes, sous la direction de Pauline Roland.

Il est nécessaire pour une république de "préparer la jeunesse au gouvernement d'elle-même par une éducation républicaine". Cette question prime toutes les autres. On ne pourra jamais envisager des réformes sociales, sérieuses et durables, sans l'avoir résolue. Il faut donc que toutes les maisons d'instruction et d'éducation, entretenues par les communes, les départements

ou l'État, soient ouvertes à tous les enfants quelle que soit leur croyance. Au nom de la liberté de conscience et de la justice, il faut donc que l'instruction religieuse ou dogmatique soit supprimée dans les établissements de l'État : "qu'il n'y soit enseigné ou pratiqué en commun ni prières ni dogmes, ni rien de ce qui est réservé à la conscience individuelle". Les questions qui relèvent du domaine religieux doivent donc être supprimées des examens. Les méthodes d'enseignement doivent toujours être "expérimentales et scientifiques", basées sur "l'observation des faits". Les corporations enseignantes ne pourront donc exister que comme établissements privés ou libres. L'instruction doit être, en effet, considérée comme un service public. Elle doit être gratuite, complète, sous réserve de concours pour les spécialités professionnelles, et obligatoire, quelle que soit la position sociale des parents. On répondit aux délégués de la société *L'Éducation nouvelle* que la Commune approuvait entièrement leur projet et qu'elle considérait cette démarche "comme un encouragement à entrer dans la voie où elle était résolue à marcher¹".

La société des Femmes : *la Commune sociale de Paris* de Jules Allix se joint à *L'Éducation nouvelle* pour organiser une réunion sur le thème *Prévoyance sociale et Éducation*². Deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche, *L'Éducation nouvelle* convie les éducateurs et les parents à venir discuter en commun des réformes à réaliser dans les programmes et les méthodes d'enseignement³. À la salle de la rue d'Arras, Edmond Dumay fait, tous les soirs, des conférences sur l'éducation nouvelle, sur les droits et les devoirs de l'enfant et des parents, et sur la famille : "L'époux et l'épouse doivent être égaux devant la loi et devant la morale ; il ne peut y avoir que des inégalités physiques et intellectuelles

et des fonctions différentes dans l'association." Cette association ne peut être durable que si elle est fondée sur "la communauté d'éducation primaire nationale". Au contraire, les familles fondées sur la passion, l'intérêt, la convenance, la domination d'un "chef" sont instables. La dot est une coutume immorale : "la vraie dot est la valeur de la fiancée⁴". De son côté, Louise Michel envoie à la Commune une méthode d'enseignement à laquelle elle a longuement réfléchi. Il faut enseigner le plus possible de notions élémentaires avec "le moins de mots possibles, simples et compréhensibles". Elle attache une grande importance à la formation morale de ses élèves. Il convient de développer la conscience au point "qu'il ne puisse exister d'autres récompenses ou d'autres punitions que le sentiment du devoir accompli ou de la mauvaise action". Quant à la question religieuse, elle doit être laissée à la volonté des parents⁵. Avec ses amies du comité de vigilance de Montmartre, Sophie Poirier, Marie Cartier, née Lemonnier, M^{me} Dauguet, Louise Michel réclame des écoles professionnelles et des orphelinats laïques pour remplacer "les écoles et orphelinats des ignorantins et ignorantines⁶".

Maria Verdure, Félix et Élie Ducoudray, au nom de la société des Amis de l'Enseignement, proposent un plan de réorganisation des crèches. La question des enfants en bas âge est difficile à résoudre pour les femmes qui travaillent. L'idéal serait de dispenser les mères de tout travail pendant la période d'allaitement "au moyen de réformes sociales que nous projetons". Mais, en attendant, les crèches peuvent rendre des services considérables. Elles ne doivent pas seulement être considérées comme des garderies pour les enfants pauvres, mais dans un cadre agréable, leur donner un début d'éducation. Il faut d'abord

éviter l'ennui, "qui est la plus grande maladie" des petits enfants. Les crèches comporteront donc des jardins, des volières remplies d'oiseaux, des jouets peints ou sculptés représentant des animaux, des arbres, des objets réels. Partout des couleurs claires. Il faudra compter dix femmes pour s'occuper de cent enfants, des femmes gaies et jeunes. Un contrôle médical sera assuré⁷. Ce rêve des Communards, qui semblait alors une utopie démagogique, c'est ce que l'on s'efforce aujourd'hui de réaliser dans le monde, quelles que soient, d'ailleurs, les diverses structures sociales.

Mais on ne se contente pas de vœux et de projets. Comme si la partie politique était déjà gagnée, on se met courageusement à l'œuvre. On crée, 40, boulevard Victor-Hugo, un orphelinat de la Garde nationale pour les enfants des fédérés et des femmes qui travaillent à la confection des vêtements militaires ou dans les ambulances, et qui ne peuvent donc prendre soin de leurs enfants: "La République leur ouvre ses bras; elle leur offre un lit, des vêtements, la nourriture. Elle leur enseignera à être honnêtes, laborieux et braves⁸." Dans le 8^e arrondissement, le maire, Jules Allix, fait recenser les enfants. Sur 6 251, 2 730 seulement fréquentent les écoles. Les autres ne sont inscrits nulle part, mais certains reçoivent un enseignement à domicile. Les écoles libres fonctionnent peu. Deux écoles congréganistes ont fermé leurs portes. Il faut les rouvrir. "Tous les enfants de cinq à douze ans doivent être mis à l'école immédiatement, à moins de prouver qu'on les instruit ou les fait instruire⁹." L'école des filles de la rue de la Bienfaisance est transformée en école-pilote, comme l'on dirait aujourd'hui, sous la direction de Geneviève Vivien. Les enfants y sont admis dès l'âge de trois ans. Entre

cing et sept ans, ils doivent acquérir des notions de lecture, d'écriture, de calcul et d'orthographe¹⁰. À Saint-Pierre-de-Montmartre, Paule Minck ouvre une école¹¹.

Mais on mène aussi la lutte contre les congrégations, dont l'enseignement va à l'encontre des buts sociaux de la Commune. Dans le 4^e arrondissement, on évince les religieux et les religieuses des écoles publiques. "La Commune ne prétend froisser aucune foi religieuse, mais elle a pour devoir strict de veiller à ce que l'enfant ne puisse à son tour être violenté par des affirmations que son ignorance ne lui permet pas de contrôler et d'accepter librement." Instituteurs et institutrices doivent désormais inculquer aux enfants les bases d'une morale laïque : "Apprendre à l'enfant à aimer et à respecter ses semblables, lui imposer l'amour de la justice, lui enseigner également qu'il doit s'instruire en vue de l'intérêt de tous¹²."

Cette bataille pour la laïcité a besoin de volontaires. La Commune invite les citoyens et citoyennes, qui souhaiteraient obtenir des postes dans les écoles primaires, à présenter leur candidature, avec pièces à l'appui, à la commission d'Enseignement de l'Hôtel de Ville. Pour avoir accepté un poste d'institutrice dans une école de sœurs, une jeune libraire de la rue Monge, Anne Denis, comparâtra devant un conseil de guerre¹³.

C'est là, en effet, une participation directe à la lutte de la Commune, car les religieux et religieuses ne se laissent pas évincer sans résistance. Nommée inspectrice des écoles de filles du 12^e arrondissement, Marguerite Tinayre va visiter l'école religieuse du passage Corbes, à Bercy, et prévient la Supérieure qu'elle aura désormais à s'adresser à elle pour toutes les réclamations. Quinze jours plus tard, le maire de l'arrondissement,

accompagné d'une dizaine de femmes, expulse les religieuses, qui se réfugient à Charenton¹⁴. La directrice de l'école de la rue Saint-Dominique se plaint que les religieuses, avant de fermer leur établissement, aient laissé partir un certain nombre d'enfants. On vient lui en réclamer deux. "Je compte sur votre bienveillance, écrit-elle, affolée, à Raoul Rigault, délégué à la Préfecture de Police, pour les faire rentrer à la maison¹⁵." À l'école de la rue des Bernardins, des "mégères" (c'est un partisan de la Commune qui parle : à chacun ses mégères), des mégères, donc, fouettent les nouvelles institutrices, tandis qu'à l'école du Marché aux Carmes, des marchandes jettent dans l'escalier la directrice que l'on vient de nommer¹⁶. Devant ces résistances, le délégué à l'Enseignement de la Commune, Édouard Vaillant, décide de faire arrêter les récalcitrants¹⁷.

Mais il ne s'agit pas seulement de laïciser l'enseignement primaire. Édouard Vaillant demande aux municipalités de créer des écoles professionnelles. On se préoccupe particulièrement de l'enseignement technique féminin qui permettrait aux jeunes filles de gagner leur vie. Une institutrice, M^{me} Manière, organise, rue de Turenne, un atelier-école provisoire. Elle soumet à l'Hôtel de Ville un projet d'organisation d'écoles professionnelles qui remplaceraient les ouvriers religieux. À partir de douze ans, les jeunes filles y recevraient un enseignement général et professionnel sérieux sous la direction d'institutrices et d'ouvrières spécialisées. "Des disciplines diverses formeraient un milieu favorable à un enseignement progressiste." Dès que les élèves seraient assez habiles, elles recevraient une rémunération pour leurs travaux¹⁸. Jules Allix organise, dans le 8^e arrondissement, un atelier qui doit être en même temps une école et un asile

pour les jeunes filles sans famille et sans travail¹⁹. L'école de dessin de la rue Dupuytren est rouverte, et devient, sous la direction de M^{me} Parpalet, une école professionnelle d'art industriel pour les jeunes filles. On y enseignera le dessin, le modelage, la sculpture sur bois et sur ivoire, toutes les applications de l'art du dessin à l'industrie. Là encore, l'instruction littéraire et scientifique doit être poursuivie en même temps que les cours pratiques²⁰.

La veille de l'entrée des Versaillais dans Paris, la commission de l'Enseignement de la Commune décide le relèvement des traitements des instituteurs et des institutrices (1 500 francs pour les aides-instituteurs, 2 000 francs pour les directeurs). Pour la première fois, on proclame l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes "considérant que les exigences de la vie sont nombreuses et impérieuses pour la femme autant que pour l'homme et, qu'en fait d'éducation, le travail des femmes est égal à celui de l'homme". Décision révolutionnaire et anti-proudhonienne, qui est encore bien loin aujourd'hui d'être appliquée partout²¹. Au même moment, une commission composée d'André Léo, Anna Jaclard, M^{mes} Périer, Reclus et Sapia, est chargée d'organiser et de surveiller les écoles de filles²².

Il est bien certain qu'en deux mois, la Commune, sollicitée de tous côtés par des tâches aussi urgentes que diverses, n'a pu mener à bien sa réforme de l'enseignement. Mais des lignes de force ont été tracées, que suivra la république bourgeoise dans son effort de laïcisation et d'organisation de l'enseignement pour les jeunes filles. Les femmes ont tenu une place importante dans l'élaboration et la réalisation partielle de ces projets beaucoup moins utopiques qu'on ne l'a dit.

NOTES

1. *Journal Officiel*, 2 avril, et *La Sociale*, 5 avril.
2. *Le Réveil du Peuple*, 23 avril, et *L'Affranchi*, 24 avril.
3. *Journal Officiel*, 14 avril, *La Sociale*, 28 avril, *Le Réveil du Peuple*, 29 avril.
4. *Journal Officiel*, 30 avril.
5. A.G. Conseil de guerre VI, 135.
6. A.G. Ly 23.
7. *Journal Officiel*, 15-17 mai.
8. *Journal Officiel*, 20 avril.
9. *Journal Officiel*, 30 avril.
10. *Ibidem*.
11. Fontoulieu (Paul), *op. cit.*, p. 49.
12. *Journal Officiel*, 12 mai.
13. *Gazette des Tribunaux*, 16 décembre 1871.
14. A.G. Conseil de guerre III, 1416, et A.N. BB 24, 852, 732, S. 79.
15. A.G. Ly 23. Écoles.
16. Allemane (Jean), *Mémoires d'un Communard...*, p. 73.
17. *Journal Officiel*, 16 mai.
18. *Le Vengeur*, 3 avril.
19. *Journal Officiel*, 3 mai.
20. *Journal Officiel*, 13 mai.
21. *Le Cri du Peuple*, 21 mai.
22. *Journal Officiel*, 22 mai. A.P. BA 1123.